

# Le PCDR et le schéma de structure approuvés

**Conseil important, jeudi soir à Gerpinnes :** le PCDR et le schéma de structure ont été approuvés par les élus locaux.

● Patrick LEMAIRE

Fameux conseil, que celui de jeudi. Les élus ont approuvé trois dossiers importants pour la commune, en respectant des temps de débat raisonnables, ce qui n'est pas forcément gagné d'avance...

D'abord, ils ont décidé de commander une étude à l'INASEP pour la reprise des Allées de Noisetiers, Peupliers et Sorbiers. Ce sont les trois dernières rues privées de l'entité. La majorité en place est en passe de clôturer un dossier vieux de trente ans...

## Gérer l'urbanisation avec le schéma de structure

Autre dinosaure, le schéma de structure, démarche entamée en 1998, que l'on devra désormais appeler schéma de développement communal. Cet épais document complète le plan de secteur en précisant l'affectation des parcelles, le type de construction et la densité de l'habitat attendus. Dans une commune qui connaît une si forte pression immobilière, c'est un dossier crucial, que l'équipe a pu mener à bonne fin, malgré les nombreux méandres administratifs imposés. Ce document servira de guide, tant pour le collège communal que pour le service



Le projet prioritaire du PCDR approuvé par le conseil : la rénovation de la salle des Guichoux à Joncret.

urbanisme et pour les promoteurs. Il clarifie tout. D'autres entités devraient prendre Gerpinnes en exemple à ce sujet...

## Le PCDR dans sa phase concrète !

Enfin, le menu de ce jeudi soir comportait une troisième grosse pièce : le lancement officiel de la phase concrète du PCDR.

En tête des projets, la rénovation de la salle des Guichoux, à Joncret, figure comme le dossier à défendre en priorité. Une seule photo, ci-contre, suffit à convaincre de la nécessité de rénover complètement l'infrastructure. Le bâtiment date des années 30. Il comportera à l'avenir un accès aisé muni d'une rampe, un sas d'entrée, une annexe avec une vraie cuisine, un bar digne de ce nom et une fraîcheur retrouvée. Le projet est es-



Autre projet prioritaire du PCDR ; aménager les venelles de Gerpinnes.

timé à 387 000 euros. C'est la première priorité déterminée par la Commission Locale de Développement rural, le premier dossier qui sera déposé au plus vite.

Suivent trois autres points classés comme primordiaux :

– La liaison piétonne au centre du Gerpinnes « historique ». Il s'agit là de paver et amé-

nager toutes les petites venelles du centre, avec une traversée délimitée et pavée du vieux cimetière, autour de l'église. Le tout est estimé à 1,4 million.

– L'aménagement de la place de la Scierie avec la construction de logements et de commerces (2,7 millions), puis d'une vraie place et d'une crèche. Un beau projet, avec un bémol émis par Alain Struelens (PS) : le coût de la nécessaire dépollution du site, non compris dans l'estimation...

– La construction d'une « Maison de l'Entité » près du parc Saint-Adrien. Le projet, estimé aussi à 2,7 millions, est déjà lancé puisque l'on attend bientôt la décision du jury dans le cadre du concours d'architecture. Là aussi, Alain Struelens émet quelques réserves quant aux estimations, vu l'expérience du nouveau stade de foot de Lausprelle.

Au total, le PCDR énumère plus d'une centaine de projets, à réaliser dès que possible. « L'avantage de cette démarche est qu'elle nous pousse à entamer des réflexions et préparer des dossiers, que l'on peut vite envoyer à la Région en cas d'appel à projet pour l'octroi de subventions », explique le bourgmestre Philippe Busine.

Le premier PCDR, au tournant des années 2000, avait comporté 132 projets, dont 78 ont été réalisés, 13 sont en cours et 33 en attente. Il avait permis l'aménagement des maisons de village et des places de Villers et de Gougnies.

Oui, vraiment l'ordre du jour du conseil de ce jeudi était l'un des plus importants de la législature... ■

# Unanimité pour condamner la x<sup>ième</sup> répartition des dotations Germinalt

## Les quatre communes de la zone de police

Germinalt ne s'entendent toujours pas sur le partage des dotations. Gare au précédent !

● Patrick LEMAIRE

La répartition des participations financières des communes de Germinalt au budget de la zone de police n'en finit pas de créer des dissensions entre les quatre partenaires.

Ces derniers exercices, il avait été décidé d'extraire du

budget le coût des interventions lors des grandes marches folkloriques avant de répartir les dotations, histoire de ne pas défavoriser Montigny-le-Tilleul, qui n'a pas de marche, au contraire de Thuin, Ham-sur-Heure et Gerpinnes. On s'écartait de la stricte application de la norme « KUL », d'un commun accord obtenu au terme de nombreuses discussions.

Voilà pourtant que, cette année, Montigny a contesté cette répartition. Et de sommer ses collègues de se remettre autour de la table. L'objet du litige ? Le commissariat local, propriété de la Commune et mis à disposition de la police, sans

qu'aucun loyer ne soit payé aux caisses locales. La dotation des fonds de la sécurité routière fait aussi l'objet de discussions.

Il fallait donc recalculer une répartition et la faire accepter par tous. Ham-sur-Heure et Gerpinnes, du coup, se sont braqués : « Puisque c'est ainsi, appliquons la norme KUL, comme cela se fait ailleurs, »

Mais Thuin et Montigny, en face, ont la majorité au sein de la zone. Le vote a donc été favorable à leur calcul de répartition, logiquement.

## Ne pas créer un précédent

Un recours auprès du gouverneur plus tard, ce dernier

confirmait le vote, à majorité.

On en est à l'attente d'autres avis, des ministres Dermagne et Jambon. « Ils sont bien ennuyés, a expliqué le bourgmestre gerpinnois, Philippe Busine, en conseil communal ce jeudi. S'ils acquiescent au fait qu'il faut suivre le vote en conseil, ils créeront un précédent. Jusqu'ici, les répartitions au sein des zones de police sont approuvées en consensus. Si on accepte le principe que c'est la majorité qui l'emporte, cela risque de poser de gros soucis dans beaucoup d'autres zones, où une grosse commune est associée à une petite voisine. La grosse imposera alors sa clé de répartition sans consensus. Ce

serait un dangereux précédent. »

Écolo souligne néanmoins qu'il ne s'agit ici que de 7200 euros de différence à payer, sur des sommes dépassant le million. Vincent Debruyne parle de solidarité avec Montigny-le-Tilleul mais tout le monde bondit sur la question de principe...

Le conseil gerpinnois approuve la clé de répartition, mais des courriers partiront dans les ministères, pour se plaindre du principe de la mise en minorité de deux communes par deux autres au sein de la zone. Une situation antidémocratique, commente le conseiller de l'opposition, Léon Lemaire. ■